

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 6 septembre 2011 à 20 h.

**PRÉSENTS : Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller
Lucie Racine, conseillère
Jean-François Labranche, conseiller**

**ABSENTS : Marc Dubeau, maire.
Lawrence Cassista, conseiller**

Formant quorum sous la présidence de monsieur Bruno Guilbault, pro-maire.

Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

PUBLIC : 2

2011-09-487 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire de 6 septembre 2011 du Conseil municipal. Monsieur le pro-maire, Bruno Guilbault souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20 heures avec l'ordre du jour ».

2011-09-488 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion du 6 septembre soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier en plus d'y ajouter le point 11.9 « mobilier de secrétariat ».

2011-09-489 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 1^{ER} ET 15 AOÛT 2011

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte les procès-verbaux des 1^{er} et 15 août 2011 tel que présentés par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

2011-09-490 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR PROCÉDER À

**L'EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARC LESSARD
POUR REMPLACER MONSIEUR GUY BOLDUC PENDANT SON
ABSENCE POUR MALADIE**

CONSIDÉRANT QUE le médecin spécialiste de monsieur Guy Bolduc lui a remis un billet de congé de maladie pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de remplacer temporairement monsieur Bolduc;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'abroger la résolution # 2011-08-485 qui embauchait monsieur Adrien Tremblay;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'embauche temporaire de monsieur Marc Lessard pour remplacer monsieur Guy Bolduc pendant son absence pour maladie;

QUE soit abrogée la résolution # 2011-08-485 adoptée le 15 août dernier;

QUE soit engagé monsieur Lessard sur une base de cinq jours/semaine au même taux horaire que celui de monsieur Bolduc;

QUE le contrat de monsieur Lessard débutera le 7 septembre et se terminera le 2 décembre 2011.

2011-09-491

**AUTORISATION DE PAIEMENT PROGRESSIF SELON LES
RECOMMANDATIONS DE L'INGÉNIEUR - SERVITUDE RUE
FILLION**

ATTENDU QUE la municipalité a accordé un contrat à la firme « DRAINEXC INC » pour les travaux d'infrastructures de la servitude de la rue Fillion;

ATTENDU QUE notre firme d'ingénieurs nous fait la recommandation de verser le paiement final à l'entrepreneur suite aux travaux qui ont été réalisés;

ATTENDU QUE les corrections ont été apportées sur le chantier et approuvées par notre ingénieur;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le versement d'un paiement final au montant de 13 127,89\$, tel que recommandé par notre ingénieur dans une lettre datée du 6 septembre 2011;

QUE cette dépense soit payée à même les montants prévus lors du décret des travaux ».

2011-09-492

**MANDATER Me ALAIN BOURGET POUR LA VÉRIFICATION DES
FICHES IMMOBILIÈRES DE LA SERVITUDE D'AQUEDUC DU**

CAP-TOURMENTE ET PRODUIRE UN RAPPORT SUR LES SERVITUDES ENREGISTRÉES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a mandaté monsieur Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre en février 2011 pour préparer une description technique de l'emprise d'une servitude d'aqueduc et d'un plan qui seront nécessaires pour acquérir les servitudes relatives à ce projet;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire savoir si des servitudes ont déjà été notariées, mais non publiées sur les propriétés apparaissant à l'annexe A;

CONSIDÉRANT que l'arpenteur monsieur Stéphane Lemay a fourni une copie d'une photographie aérienne localisant l'endroit où passe la conduite d'aqueduc (annexe C-1 et C-2);

CONSIDÉRANT que les annexes B et D complètent la représentation graphique et la photo cadastrale du projet de servitudes à acquérir.

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que soit mandaté M^e Alain Bourget, notaire pour faire une recherche de titres sur les lots mentionnés à l'annexe A afin de vérifier s'il existe des fiches immobilières de la servitude d'aqueduc du Cap-Tourmente et de nous produire un rapport sur les servitudes enregistrées;

Que soit versé à M^e Bourget des honoraires professionnels de 25 \$ par lot affecté par le tracé montré à l'annexe C-1 et C-2 du plan préparé par monsieur Stéphane Lemay;

Que soit demandé à M^e Bourget de nous faire ses recommandations pour régulariser le dossier de la servitude d'aqueduc du Cap-Tourmente. »

2011-09-493

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 346-2011

Règlement numéro 346-2011 décrétant des travaux municipaux pour la réfection du ponceau situé sur la route de la Côte-des-Carières (Avenue Royale) ainsi que des travaux de voirie relatifs à cette infrastructure

ATTENDU QU'IL est devenu urgent de procéder à des travaux de réfection du ponceau situé sur la route de la Côte-des-Carières;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 1^{er} août dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement d'emprunt # 346-2011 intitulé : « Règlement numéro 346-2011 décrétant des travaux municipaux pour la réfection du ponceau situé sur la route de la Côte-des-Carières (Avenue Royale) ainsi que des travaux de voirie relatifs à cette

infrastructure » et un emprunt de 367 600\$. Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

011-09-494

AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À LANCER DES APPELS D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DE LA RUE FILLION

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à des travaux de réfection de la rue Fillion;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour la réalisation des relevés topographiques, plans et devis pour la construction et surveillance des travaux de chantier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le Directeur général à finaliser les documents d'appels d'offres pour les services professionnels mentionnés dans le préambule et à procéder aux invitations à soumissionner auprès des firmes reconnues pour leur expertise dans le domaine ».

2011-09-495

ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE TARIFICATION AVEC DESJARDINS

ATTENDU QUE le directeur général a négocié une entente de tarification avec Desjardins pour les frais d'administration de la Municipalité de Saint-Joachim ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit autorisé le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Joachim, « l'Entente de tarification avec Desjardins » pour les frais d'administration des services bancaires fournis mensuellement par la Caisse populaire Desjardins Mont Sainte-Anne ».

2011-09-496

ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 2 septembre 2011 pour les chèques numéros : 1100419 à 1100460 pour un montant de 95 103,34\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

2011-09-497

COLLOQUE DE L'ADMQ – SEPTEMBRE 2011

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE monsieur Roger Carrier, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé à participer au colloque de la zone de « La Capitale » de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra à l'Île d'Orléans les 22 et 23 septembre 2011;

QUE les dépenses inhérentes audit colloque (inscription–frais de déplacement) seront défrayées par la Municipalité sur présentation de pièces justificatives ».

2011-09-498

**ENTENTE AVEC LA VILLE DE BEAUPRÉ-
DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LES DÉCHETS
DOMESTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte des déchets domestiques de la municipalité arrive à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le code municipal permet de conclure avec une autre municipalité une entente dans le but de demander des soumissions conjointement pour l'adjudication de contrats;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt de la municipalité de Saint-Joachim de se regrouper avec la ville de Beaupré pour procéder à un appel d'offres pour demander des soumissions pour la collecte des déchets domestiques;

CONSIDÉRANT QUE le personnel administratif des deux municipalités a collaboré à la rédaction du cahier des charges de cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Saint-Joachim approuve l'entente à être signée par les deux municipalités dans le cadre de l'appel d'offres pour les déchets domestiques;

QUE soient autorisés messieurs Marc Dubeau, maire et Roger Carrier, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité, ladite entente;

QUE cette entente fait partie de la présente résolution comme si elle était au long récitée ».

2011-09-499

**ACCEPTER LE CAHIER DES CHARGES DANS LE CADRE D'UNE
DEMANDE DE SOUMISSIONS COMMUNE POUR LES DÉCHETS
DOMESTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte des déchets domestiques de la municipalité de Saint-Joachim arrive à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Joachim de se regrouper avec la Ville de Beaupré pour procéder à un appel d'offres regroupé pour demander des soumissions pour la collecte des déchets domestiques avec une option de 3 ans et une option de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le personnel administratif des deux municipalités a collaboré à la rédaction du cahier des charges de cet appel d'offres afin de refléter conformément les discussions entre les deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Saint-Joachim approuve le cahier des charges préparé pour les deux municipalités dans le cadre de l'appel d'offres pour les déchets domestiques;

QUE ledit cahier des charges fait partie de la présente résolution comme si il était au long récité ».

2011-09-500

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA GRANDE FERME

ATTENDU QUE la campagne de financement de « La Grande Ferme » a pour objectif de garantir la pérennité de ce site exceptionnel;

EN CONÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise une contribution de 150\$ pour permettre la réalisation de l'objectif de la campagne de financement de « La Grande Ferme »;

Que la municipalité de Saint-Joachim sera représentée par monsieur le maire Marc Dubeau;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

2011-09-501

AUTORISER L'ACHAT D'UNE LICENCE DE CIB POUR UN POSTE DE TRAVAIL ADDITIONNEL

ATTENDU QUE la licence d'utilisation de CIB est en fonction du nombre de postes de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une licence pour le logiciel de CIB sur un poste de travail supplémentaire;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

2011-09-502

MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE CHANTAL THIBAUT

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'embauche de madame Chantal Thibault le 4 juillet dernier;

ATTENDU QUE la municipalité désire ajouter une demi-journée de travail au contrat de travail de madame Thibault;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim modifie le contrat d'embauche de madame Chantal Thibault, au poste de technicienne en documentation et bureautique (greffe) pour ajouter une demi-journée de travail à partir du 6 septembre 2011 ».

2011-09-503

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA MAISON VÉZINA

ATTENDU QUE la campagne de financement de « La Maison Vézina » a pour objectif de garantir la pérennité de cet important équipement culturel;

EN CONÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise une contribution de 90\$ pour permettre la réalisation de l'objectif de la campagne de financement de « La Maison Vézina »;

Que la municipalité de Saint-Joachim sera représentée par monsieur le maire Marc Dubeau;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

2011-09-504

ROUTE DES CARRIÈRES

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTRE DES TRANSPORTS POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE DES CARRIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire sécuriser un ponceau en bois qui longe la Route des Carrières sur une distance de 200 mètres;

CONSIDÉRANT QUE ce ponceau a fait partie de l'héritage de la réforme Ryan lorsque le réseau routier a été cédé par le ministère des Transports à la municipalité en 1993;

CONSIDÉRANT QUE cette route sert de lien entre la route 138 et le village du Cap-Tourmente et celui de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports vient d'investir des sommes considérables pour sécuriser l'intersection de la Route 138 et celle de la Route des Carrières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire appel à l'aide financière discrétionnaire du ministre des Transports pour que la municipalité puisse réaliser ces travaux de réfection de toute urgence;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la chaussée et du ponceau devront être faits dans les règles de l'art;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe DESSAU a reçu le mandat de faire une étude préliminaire dans ce dossier ainsi que les plans et devis pour aller en

appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les estimés préliminaires sont de l'ordre de 700 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joachim doit adopter un règlement d'emprunt pour pourvoir au paiement de cette dépense imprévue;

CONSIDÉRANT QUE cet emprunt va affecter considérablement la capacité d'emprunt de la municipalité et la charge fiscale des contribuables de la municipalité de Saint-Joachim pour d'autres projets d'infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE vu l'urgence et les besoins de sécurité prioritaires, la municipalité a accordé un mandat d'étude au groupe DESSAU pour l'accompagner dans ce dossier de réfection du ponceau de la Route des Carrières;

QUE soit demandé au ministre des Transports, monsieur Sam Hamad, une aide financière discrétionnaire de l'ordre de 350 000\$, soit 50% des montants estimés pour la réfection de ce tronçon de la Route des Carrières;

QUE soit annexé à la présente l'estimé des travaux fourni par nos ingénieurs en date du 31 août 2011 ;

QUE copie de la présente résolution soit adressée à madame Pauline Marois, députée de Charlevoix et chef de l'opposition officielle et à monsieur Raymond Bernier, député de Montmorency, ainsi qu'au ministre des Affaires municipales, monsieur Laurent Lessard ».

2011-09-505

MOBILIER DE SECRÉTARIAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a embauché deux employées permanentes de plus au niveau de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications au mobilier de bureau pour rendre le travail plus fonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit procédé à l'achat de mobilier de bureau pour un montant approximatif de 2463\$, taxes en sus, tel que proposé par Solutions M3 dans leur soumission datée du 30 août 2011 et jointe en annexe comme si au long récitée ».

2011-09-506

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2011

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 6 septembre 2011 à 20h18 ».

N.B. Je, Bruno Guilbault, pro-maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Bruno Guilbault, pro-maire

Bruno Guilbault, pro- maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier